

Section ALPINISME ET RANDONNEE 2022



La vocation de la section ALPINISME ET RANDONNEE est de favoriser la pratique et la découverte associative des activités montagnardes et pédestres, et d'offrir aux adhérents la possibilité de découvrir la montagne, qu'il s'agisse de la moyenne ou de la haute montagne, de la campagne et des chemins côtiers, etc.

QUI PEUT S'INSCRIRE A LA SECTION ET COMMENT ?

Membres adhérents :

Peuvent être membres adhérents les personnels de l'Etablissement de Vélizy-Villacoublay de la Société Thales Avionics en activité, en préretraite ou MAD ou en retraite, ainsi que leurs ayants droits (conjoint, concubins, enfants fiscalement à charge) tel que défini par le Comité d'établissement.

De même, des personnes provenant d'autres organismes partenaires agréés par le représentant du Comité d'Entreprise pourront être membres adhérents.

Membres adhérents extérieurs :

Peuvent aussi être membres adhérents des personnes bénévoles organisant ou encadrant des activités ou contribuant au bon fonctionnement de l'AS. Ces personnes sont proposées par le Bureau de la Section et soumises à l'approbation du Bureau de l'Association ou directement approuvé par le bureau de l'AS. Au cas par cas, le Bureau AS établira les conditions financières applicables pour chaque activité à ces membres adhérents extérieurs.

Membres extérieurs :

Peuvent participer aux activités sportives d'autres personnes dont la participation revêt un caractère utile au bon fonctionnement de la section. Ces personnes sont proposées par le Bureau de la Section

Membres d'honneur :

Le titre de membre d'honneur peut être décerné en Assemblée Générale à la majorité des voix à toute personne physique ou morale qui rend ou qui a rendu des services signalés à l'association. Ce titre peut éventuellement conférer à ceux qui l'ont obtenu le droit de faire partie de l'Association sans être tenus de payer de cotisation annuelle

FONCTIONNEMENT DES ACTIVITES

1. Adhésions et inscriptions aux activités

Adhésions AS/section :

Les adhésions s'effectuent sur <http://www.asthalesidf.net/inscriptions/>

Formulaire (un par adhérent), asthales@aol.com

Et trésorière : chriszel78@orange.fr , président : michelaunepal@hotmail.fr

Elles ne sont prises en compte que lorsque les pièces ci-dessous sont fournies :

⇒ Le formulaire d'adhésion à la section dûment rempli (un par adhérent)

(Sur <http://www.asthalesidf.net/inscriptions/>) et bien reçu.

⇒ Le règlement de la cotisation section.

NB : La cotisation section annuelle n'est pas remboursée même en cas d'annulation d'activité, de surnombre, de désistement (sauf cas particuliers avec accord bureau de l'AS).

Inscriptions aux activités :

Les inscriptions aux activités s'effectuent par courriel et dans le respect des délais énoncés sur la fiche correspondante :

⇒ Aux membres du bureau de la section

⇒ À l'organisateur de l'activité

⇒ À l'AS : asthales@aol.com

Les inscriptions des membres extérieurs aux activités sont prises en liste d'attente pendant la période d'ouverture des inscriptions et ne deviennent effectives qu'à la clôture de cette période dans la mesure des places disponibles. *

Païement des activités :

Pour les règlements, merci de préférer le virement bancaire :

Compte **CREDIT MUTUEL de la section** : IBAN = FR76 1027 8060 9400 0266 7754 072

BIC : CMCIFR2A

Afin d'identifier sans problème l'objet du virement, **indiquer le plus précisément possible le libellé de l'opération ex : « adhésion + nom de l'activité »**

Et faire une info par mail à la Trésorière de la section chriszel@orange.fr

* Les désistements

Les désistements doivent être obligatoirement notifiés au bureau de l'AS sur asthales@aol.com

(Remplir le formulaire disponible sur le site de l'AS :

http://asthalesidf.net/AS/infos_as/desistement_a_une_activite.doc).

Et bien entendu à l'organisateur de l'activité et au bureau de la section.

En cas de désistement non remplacé, la section remboursera seulement la part adhérent des sommes éventuellement récupérées auprès des prestataires.

Attention : les assurances des cartes de paiement ne couvrent pas forcément les cas de désistement à des activités associatives.

2. Les critères de priorités

En cas de surnombre, les critères de priorité ci-dessous seront appliqués par ordre décroissant aux adhérents qui se seront inscrits pendant la période d'ouverture des inscriptions (l'ordre d'inscription n'étant pas prioritaire).

- (1) L'encadrement qui assure la sécurité ou l'organisation de la sortie (prévu dans le descriptif d'activité).
- (2) Les actifs sont prioritaires par rapport aux retraités
- (3) Les adhérents qui n'ont pas participé à une précédente activité, selon le cas :
 - (a) Activité longue (ex : semaine), les adhérents qui n'ont pas participé la saison précédente, à une activité de ce type.
 - (b) Activités courtes (ex : week-end, les adhérents qui n'ont pas participé au cours de la saison actuelle, à une activité de ce type.
- (4) Les adhérents présents ou représentés à l'AG de la section, limité à une fois dans la saison.
- (5) Les accompagnateurs ne pratiquant pas l'activité sportive.
- (6) Par tirage au sort en présence des adhérents concernés.

Les inscriptions des membres extérieurs aux activités sont prises en liste d'attente pendant la période d'ouverture des inscriptions et ne deviennent effectives qu'à la clôture de cette période dans la mesure des places disponibles.

3. Le certificat médical

Le certificat médical de non-contre-indication n'est pas systématiquement demandé.

4. La licence

La Section Alpinisme et Randonnée n'est affiliée à aucune fédération

5. Les assurances

Nous ne proposons pas d'activité dangereuse mais il n'y a pas d'activité humaine sans risque.

Chacun est responsable de sa propre sécurité. Il appartient à chaque participant de se renseigner auprès de l'encadrant des difficultés propres à l'activité : longueur des étapes, dénivelé, passage étroit, enneigé, pierrier, portage, utilisation de matériel spécifique (crampon, corde, etc.) et de prendre la décision de participer à cette activité en fonction de ses capacités et de son expérience.

L'encadrant s'engage à lui fournir tous les renseignements utiles à sa prise de décision. Si l'encadrant juge que le participant n'a pas la condition ou les capacités requises pour l'activité, il doit le lui dire et, le cas échéant, refuser sa participation si celle-ci est de nature à mettre en danger les autres participants. Dans ce cadre, le participant ne pourra se retourner contre l'encadrant en cas de problème.

Nous vous recommandons de souscrire une assurance complémentaire individuelle pour les dommages que vous pourriez vous occasionner. Dans le cas où vous souhaitez ne pas prendre d'assurance complémentaire individuelle pour la pratique sportive, veuillez le préciser sur le formulaire d'adhésion.

6. Les responsabilités

La section décline toute responsabilité face au vol, perte ou casse de matériel pouvant survenir au cours des activités. La section n'agit qu'en tant qu'intermédiaire avec les différents prestataires (transporteurs, hébergement, encadrement, remontées mécaniques, ...) et ne pourrait être tenue responsable de leurs éventuelles défaillances.

DESCRIPTION DE LA SECTION

1. Son fonctionnement

La section organise différentes activités : randonnée pédestre, randonnée moyenne montagne. Les sorties de la section sont organisées à la fois pour les débutants qui ignorent ce milieu merveilleux et pour les habitués à qui nous faisons découvrir de nouveaux sites.

Compte tenu de la spécificité des activités de la section et des risques que celles-ci peuvent générer, les sorties moyenne montagne et randonnées raquettes à neige sont assurées par un accompagnateur montagne breveté.

2. Matériel et documentation à la disposition des adhérents

Voir au Secrétariat de la section

3. Composition du bureau

Président	Michel BOISSIER	07 68 91 88 03	michelaunepal@hotmail.fr
Trésorier	Christiane ZELISZEWSKI	06 80 89 81 58	chriszel78@orange.fr
Secrétaire	Denise CARASSINI	06 20 74 23 69	dcarassini2@gmail.com

Représentante au Comité Directeur : Patricia WEIS 06 86 35 61 68 weis.patricia@orange.fr

NB : Tout adhérent prêt à seconder l'équipe pour l'organisation des activités est le bienvenu et doit se faire connaître au Bureau

4. Programme des activités 2022

Attention : face aux risques liés à la pandémie de Covid-19, il pourra être demandé un supplément pour chambre individuelle si celle-ci est nécessaire.

<u>Type d'activité</u>	<u>Lieu</u>	<u>Responsable</u>	<u>Date 2022</u>	<u>Nb Places</u>	<u>Dates d'inscription</u>
Randonnée raquettes	Isère (Allevard)	Michel BOISSIER	23 au 30 Janvier	12	01 au 15/12 2021
Randonnée	Corse (Venaco)	Michel BOISSIER	5 au 13 juin	12	10 au 20/12 2021
Randonnée	Vendée (Chantonnay)	Michel BOISSIER	26 au 29 mai	18	8 au 22/02/2022
Randonnée	Périgord	Philippe REBIERE	13 au 17 octobre	30	8 au 21/02/2022



« Ronde des Villages en Périgord noir »
du 13 au 17 octobre 2022
(4 demi-pensions dont 3 subventionnées)



Préambule :

Cette année, afin de répondre à une demande exprimée par plusieurs participants lors de la dernière ronde des villages au sujet du temps imparti pour effectuer des achats de produits locaux lors du séjour mais aussi pour profiter des infrastructures de loisirs présentes sur le site du village de gîtes de COMBAS, un jour **optionnel et bien sûr non subventionné** a été ajouté à la durée initiale du séjour.

Cette journée supplémentaire sera "**du temps libre**", mais pour ceux qui le voudraient nous organiserons par nous-même une randonnée d'une matinée et l'après-midi sera laissée libre pour que chacun puisse l'occuper à sa guise : emplettes dans les commerces/fermes avoisinants, visite, piscine, etc.

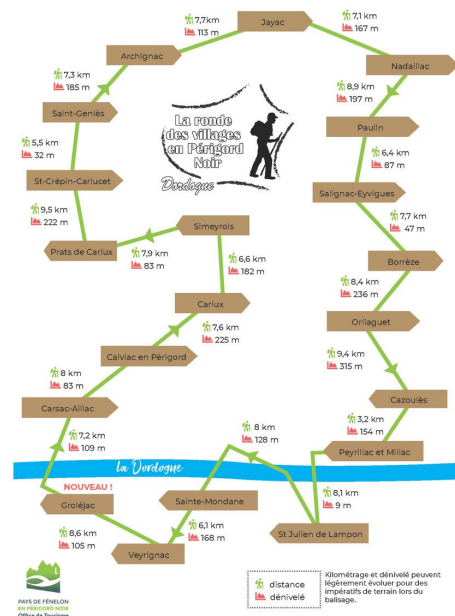
Présentation de notre séjour :

Week-end de randonnée, organisé dans le canton de **Salignac en Périgord Noir (16km de Sarlat)** les 15 & 16 octobre 2022.

Ce rendez-vous de 2022 sera la 13ème édition de cet événement.

Le départ pour notre groupe se fera, comme l'an dernier, à partir de la salle des fêtes de notre village d'hébergement : **Saint Crépin et Carlucey**.

PLAN DU PARCOURS 2021



La Ronde des Villages, c'est une randonnée pédestre entre terroir et culture :

- l'occasion de marcher pendant 2 jours sur la distance de votre choix ou de se lancer un vrai défi sportif sur un parcours d'environ **150 km**.
- Des points de ravitaillement périgourdins à votre disposition (dégustation de produits et pâtisseries du terroir),
- l'assurance de découvrir les plus beaux atouts de cette région,
- la possibilité d'un retour en bus (gratuit) toutes les 10 minutes à partir de 15 h,
- la possibilité de faire la rencontre de plus de 300 bénévoles,
- le tout à votre rythme dans la convivialité et le respect de la nature.

Renseignements pratiques :

- Ouverture du parcours : de 7 h à 17 h 30
- Dernier départ possible : 14 h 00
- <http://www.laronedesvillages.com/>

NIVEAU : Sans difficulté, mais une bonne condition physique est requise.

Equipements recommandés :

La pluie pourrait s'inviter pendant notre week-end, alors n'oubliez pas vos vêtements de pluie et aussi vos bâtons de marche, et gobelet pour les apéros.
De plus, **Pass vaccinal, masques** et **gel hydro alcoolique** doivent faire partie de votre « **panoplie** » de randonneur pour participer à cette édition 2022 de la ronde des villages.

Lundi 17/10 :

- Visite du **Château de COMMARQUE**
- <https://www.commarque.com/>
-
- Déjeuner restaurant (**à définir**)

DUREE : 4 jours dont un non subventionné (13/10)

NOMBRE DE PLACES : 26 personnes.

TRANSPORT :

- Covoiturage (12 personnes concernées : **Jean-Claude GAUDRIN**, Léa GAUDRIN, Joëlle CLEMENT, Martine RICHARD, **Guy BERTINETTI**, Odile BERTINETTI, Jacques RANDON, Patrick LHUAIRE, **Philippe REBIERE**, Lydie REBIERE, Evelyne MAHE, Céline TANG).
- Véhicule personnel (7 couples concernés : Familles CAUCHOIS-DAVID, BOISSIER, FOULE-KNAUTH, LEVENEZ, DURIEUX, SING, JARNY)

Retour sur la région parisienne **lundi 17 octobre** en fin de journée (21h00)

En cas d'annulation de la Ronde des Villages par l'organisme organisateur (Office de Tourisme du Pays de Fénelon), les frais d'inscription à l'événement seront remboursés.

Important :

Même si l'organisateur de l'évènement **exige** le pass sanitaire pour participer à la ronde des villages édition 2022, il conviendra à chacun d'éviter d'avoir des contacts avec un trop grand nombre de personnes durant les dix jours qui précèdent la date de début de notre activité.

HEBERGEMENT : **COMBAS - Village de Gites**
24590 Saint Crépin et Carluet
<https://www.perigordgites.com>

PRIX DU SEJOUR :

Les prix indiqués ci-dessous sont décomposés en deux parties :

- **Partie subventionnée (3 nuitées en ½ pensions les 14-15-16/10 plus visite culturelle et déjeuner au restaurant le 17/10),**
- **Partie non subventionnée (1 nuitée en ½ pension le 13/10).**

Prix extérieur	: 295 € → (240 + 55)
Prix retraité	: 265 € → (210 + 55)
Prix encadrant	: 235 € → (180 + 55)

Le prix comprend : L'hébergement en ½ pension en gîtes en chambre (double ou twin) avec salle d'eau et WC par chambre. Sont inclus : le linge de lit, le linge de toilette ***excepté le gant de toilette***, le ménage de fin de séjour, la taxe de séjour, le repas du lundi midi et la visite du 17 octobre.

Le prix ne comprend pas : Le repas de midi sur le trajet aller du jeudi 13 octobre ainsi que celui du vendredi 14 octobre et les dépenses à caractère personnel.

La section ne souscrit pas d'assurance annulation. En cas de désistement, les sommes dues vous seront facturées.

MODALITES POUR L'INSCRIPTION ET LE REGLEMENT :

Inscription

Bien vous assurer que vous êtes **adhérent à la section AL pour 2022** **AVANT** de **vous inscrire à l'activité** : <http://asthalesidf.net/inscriptions>

Clôture des inscriptions : Lundi 21 février 2022

Règlement

Acompte : 100€ / personne à l'inscription avant 21/02/2022

Solde : avant le 15/09/2022.

Virement(s) bancaire(s) UNIQUEMENT

CREDIT MUTUEL de la section :

IBAN = FR76 1027 8060 9400 0266 7754 072

BIC = CMCIFR2A

Objet à indiquer sur le virement :

Exemple-1 : « adhésion + nom de l'activité + choix offre »

Personnes à informer du virement :

Bureau de l'AS Thales IDF

asthales@aol.com

La Trésorière de la section : Christiane ZELISZEWSKI

chriszel78@orange.fr

L'organisateur de la sortie : Philippe REBIERE

philipe.rebiere@wanadoo.fr

Le Président de la section : Michel BOISSIER

michelaunepal@hotmail.fr

Important :

En fonction de ce que sera la situation sanitaire du pays concernant la COVID-19 à la date de notre séjour, il pourrait être demandé par l'organisateur de la Ronde des Villages et/ou par la section Alpinisme/Randonnée de l'AS Thales IDF des conditions sanitaires à satisfaire pour participer à l'évènement.

Rappel des consignes sanitaires à respecter dans le cadre de la COVID-19

Pour un week-end que nous voulons tous réussi, les participants à ce séjour s'engagent durant la totalité du séjour à respecter les gestes barrières : lavage des mains, distanciation physique, le port du masque en milieu fermé, etc. (cf. ci-dessous affiche gouvernementale).

Il en va de la santé de chacun et d'autrui.

Merci d'avance pour votre adhésion à ces consignes.



Contact : Philippe REBIERE

Tél. : 06 62 63 77 61

Email : philipe.rebiere@wanadoo.fr